



PAP en vigueur sur la commune

No P.A.P	DATE D'APPROBATION DU MINISTRE DE L'INTERIEUR
1	12 291
2	28/05/2000
3	13 458
4	11/09/2003
5	14 056
6	27/01/2005
7	16290
8	15/02/2011
9	16745
10	13/08/2013
11	16897
12	28/11/2013
13	17182
14	16/12/2014
15	17083
16	14/01/2015
17	17300
18	06/10/2015
19	17259
20	08/10/2015
21	17351
22	08/10/2015
23	17489
24	15/03/2016
25	17482
26	13/07/2016
27	17616
28	20/10/2016
29	17536
30	14/11/2016
31	17769
32	06/03/2017
33	17812
34	23/03/2017

- Limite communale
- Bâtiment existant:
 - PCN (ex.2014): bâtiment existant / bâtiment supprimé
 - BD-L-TC (ex.2004), orthophotos (ex.2004) et relevés de terrain (mars 2015)
- Ruisseau / Ruisseau souterrain ou temporaire
- Courbes de niveau
- Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées**
 - Zones d'habitation**
 - HAB-1: Zones d'habitation 1
 - HAB-2: Zones d'habitation 2
 - Zones mixtes**
 - ZMR: Zones mixtes à caractère urbain
 - ZMR: Zones mixtes à caractère rural
 - ZBP**: Zones de bâtiments et d'équipements publics
 - ZAE**: Zones d'activités économiques
 - ZI/R.M.**: Zones industrielles à risques majeurs
 - ZS**: Zones spéciales
 - ZJF**: Zones de jardins familiaux
- Zones destinées à rester libres**
 - AGR: Zones agricoles
 - FOR: Zones forestières
 - ZLSS: Zones de loisirs sans séjour
 - ZParc: Zones de parc
 - ZIT: Zones d'isolement et de transition
 - HORT: Zones horticoles
- Zones superposées**
 - Zones d'aménagement différencié
 - Zones de servitudes (P) Paysage et écologie
 - Zones de secteurs sauvegardés ou zones protégées*
 - 1) Noyau villageois
 - 2) Ensemble bâti intéressant
 - 3) Élément ponctuel
- * servitudes spéciales**
 - Immeubles et objets classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire supplémentaire (désu. du 20/09/2010)
 - Monument digne de classement
 - Bâti à préserver:
 - Élément remarquable
 - Élément ponctuel (Petit patrimoine religieux et culturel)
 - Éléments à respecter:
 - Volume
 - Alignement
 - Mur
- Zones couvertes par un PAP "Quartier existant"**
 - QE-ER1: Quartier existant - espace résidentiel type 1
 - QE-ER2: Quartier existant - espace résidentiel type 2
 - QE-EV: Quartier existant - espace villageois
 - QE-E: Quartier existant - zone de bâtiments et équipements publics
 - QE-E2: Quartier existant - zone de bâtiments et équipements publics2
 - QE-E3: Quartier existant - zone de bâtiments et équipements publics3
 - QE-S: Quartier existant - zone spéciale
- Zones soumises à l'obligation d'établir un projet d'aménagement particulier**
 - Delimitation des plans d'aménagement particulier approuvés par le Ministre de l'Intérieur

- Espaces ou zones définis en exécution d'autres dispositions légales, réglementaires ou administratives (à titre indicatif):**
 - Sites archéologiques
 - Sites et monuments et ensembles classés (Zones protégées d'intérêt communautaire ou "réseau Natura 2000" (cf. plan E132564-13; E132564-14; E132564-15))
 - Réseaux de circulation (à titre indicatif):**
 - Projets routiers
 - Lignes ferroviaires
 - Projets pistes cyclables
 - Couloirs pour projet routier
 - Accès possible
 - Accès existant
 - Réseaux d'infrastructures techniques (à titre indicatif):**
 - Lignes à haute tension (source : CREOS, 16.11.2010)
 - Profondeur de zonage en mètres
 - Autres éléments (à titre indicatif):**
 - Profondeur de zonage en mètres
- * Les autres éléments de cette rubrique sont repris sur le plan des éléments complémentaires au PAG (cf. plan E05585-38)

Valeurs maxima à respecter pour les zones soumises à un PAP

Zones	COS	CMU	CUS
Zones d'habitation 1 / HAB-1	0,3	0,6	-
Zones d'habitation 1 / HAB-1 (A)	0,4	0,8	-
Zones mixtes à caractère rural / ZMR (B)	0,5	1,0	-
Zones mixtes à caractère rural / ZMR (A)	0,4	0,8	-
Zones d'activités économiques / ZAE	0,4	0,8	-
Zones industrielles à risques majeurs / ZI / R.M.	0,2	0,4	2,0
Zones de bâtiments et d'équipements publics ZBEP	0,7	1,3	-

Signatures:

Ref. : 3C/07/2021	18.12.2020
Saisine du conseil communal	26.04.2021
Avis de la Commission d'Aménagement	11.06.2021
Vote du conseil communal	24.09.2021
Approbation du ministre de l'intérieur	

C FON: ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2001) - version 2016
 C BDL-TC: ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (1987) - version 2004
 C DES 100: ORIGINE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2002)

ADMINISTRATION COMMUNALE DE DIPPACH

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL

VERSION COORDONNEE
Dippach

NO	DATE	DESIGN	CONTRAT	UNITE	REVISIONS
A					
B					
C					
D					
E					

ECHELLE: 1/2 500
 FICHER: 01-03.dwg
 No PLAN: E204875-02

TR ENGINEERING
ingénieurs-conseils

Tel.: (+352) 49 00 65 1
 e-mail: tr-engineering.lu
 86-88, rue de l'Égalité
 BP 11034
 L-1010 Luxembourg